

PACICC

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance
habitation, automobile ou commerciale

2021

Rapport annuel

Mission de la PACICC

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC) a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la PACICC

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la PACICC puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La PACICC doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la PACICC.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la PACICC.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2021

- Nous avons produit un document de consultation et un sondage pour connaître l'avis des membres sur les avantages que présenterait un recours à la réassurance par la PACICC (pour le compte de l'industrie) comme moyen d'atténuer le risque systémique en cas de faillite d'un assureur membre résultant d'une catastrophe naturelle. L'information recueillie permettra d'éclairer la discussion lors de la réunion de planification stratégique de juin 2022.
- La PACICC continue de participer activement aux échanges tenus avec Finances Canada, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) au sujet de la mise au point d'un mécanisme de filet de sécurité fédéral pour parer au risque de contagion systémique.
- Nous avons publié une mise à jour de notre modèle relatif au risque systémique pour l'industrie des assurances IARD (intitulée *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique*) afin que la PACICC puisse déterminer avec précision le seuil au-delà duquel l'industrie ne pourrait réagir de manière adéquate. Il s'agit de notre publication la plus percutante à ce jour. Elle a bénéficié d'un accueil très favorable au sein de l'industrie ainsi que du soutien public du BAC.
- Nous avons amorcé un exercice exhaustif de simulation informatique avec le BSIF. Ce travail s'inscrit dans la planification des mesures d'urgence figurant comme enjeu prioritaire de la PACICC pour 2021. Un rapport complet sur les conclusions que nous en avons tirées sera présenté au conseil d'administration lors de sa réunion d'avril 2022.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	4	Conseil d'administration de la PACICC	34
Message du président et chef de la direction	8	Personnel et coordonnées de la PACICC.	35
Contexte opérationnel	13	Organismes de réglementation des assurances au Canada	36
Rapport sur la gestion du risque	17	Liste bilingue des sociétés membres de la PACICC	38
États financiers	22		

- Nous avons entrepris un exercice semblable avec l’Autorité des marchés financiers (AMF) qui doit être complété en 2022. Celui-ci a soulevé des enjeux qu’il a fallu régler au préalable; notamment, nous avons dû clarifier l’interaction des lois fédérale et provinciales sur les liquidations, améliorer notre Plan de fonctionnement pour que la PACICC puisse financer efficacement, au besoin, des solutions de rechange à la liquidation, et actualiser en profondeur notre modèle d’ordonnance de mise en liquidation, y compris une version compatible avec les procédures de droit civil au Québec.
- Par suite du travail de planification d’urgence, notre conseil a établi la nécessité d’accroître le nombre d’administrateurs qui ne sont pas des assureurs dans le but de mieux gérer la collaboration élargie avec les autorités de réglementation de l’industrie et de nous doter de compétences et de qualités complémentaires pour aider à la gestion des scénarios de résolution. Le conseil a approuvé l’ajout de deux administrateurs non-assureurs et d’un administrateur assureur. Ces changements sont assujettis à l’approbation des organismes de réglementation et des membres et ils devraient prendre effet en avril 2022 lors de notre assemblée générale annuelle.
- De nouveaux guides d’intervention (y compris les protocoles d’entente et accords de confidentialité) ont été élaborés pour l’Alberta et pour l’Ontario. Ils prévoient expressément la participation de la PACICC dans le cas où un assureur serait en difficulté dans ces territoires.
- Notre Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation a offert des séances de formation approfondie aux organismes de réglementation provinciaux du pays. Celles-ci portaient sur les dispositifs d’évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositifs ORSA) et sur la détermination des ratios cibles internes de capital.
- Nous avons lancé une série de webinaires sur le cyberrisque en partenariat avec l’Institut du risque mondial – auxquels participent les hauts responsables de l’information et de la sécurité informatique d’importantes entreprises de l’industrie. Nous visons à encourager le partage des connaissances et la circulation de l’information sur les pratiques exemplaires parmi tous les membres de la PACICC relativement aux moyens de contrer la menace grandissante que pose la cybercriminalité.
- En 2021, nous avons tenu trois rencontres virtuelles du Forum des gestionnaires de risques et trois webinaires sur les risques émergents. Les inscriptions à tous les événements ont augmenté considérablement en cette deuxième année de pandémie de COVID-19.

-
- Nous avons mené auprès de nos membres la dernière édition de notre sondage de référence bisannuel sur leurs pratiques de gestion du risque d'entreprise. Un résumé des résultats a été transmis aux membres et à d'autres parties prenantes de l'industrie.
 - Nous avons publié quatre numéros de notre bulletin d'information *Parlons solvabilité* en 2021. Ce bulletin est très apprécié (la liste de diffusion a été étendue de manière importante) et continue de bénéficier d'une solide couverture de la presse spécialisée et de commentaires favorables de l'industrie sur les sujets abordés.
 - Nous avons amélioré notre empreinte numérique en utilisant des plateformes de médias sociaux (Twitter et LinkedIn) pour informer les membres et le public.
 - Nous avons continué d'élargir notre accès aux meilleures pratiques internationales grâce au rôle de premier plan que nous jouons au sein du Forum international des fonds de garantie des assurances (IFIGS).



En 2021, la PACICC a connu une autre année productive et l'industrie a enregistré de nouveau des rendements positifs malgré les défis de la pandémie qui, malheureusement, entre maintenant dans sa troisième année.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année, le rendement des capitaux propres (RCP) annualisé de l'industrie a atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 18 pour cent. Or, l'histoire montre que la rentabilité de l'industrie des assurances IARD est très cyclique et qu'à de tels niveaux elle n'est pas durable. Au cours des 45 dernières années, les assureurs IARD ont déclaré des RCP supérieurs à 15 pour cent à 10 occasions. Le RCP moyen pendant ces périodes de forte rentabilité s'est élevé à 16,8 pour cent. Cependant, chaque fois que les assureurs ont déclaré des profits supérieurs à la moyenne, les forces concurrentielles ont réduit de moitié le RCP de l'industrie en dedans de deux ans.

« Une bonne préparation en cas d'urgence exige la mise à l'épreuve des procédures d'intervention pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et prêtes à être appliquées au moment où on appelle à l'aide. »

Les RCP favorables déclarés par les assureurs pendant la dernière année devraient connaître une évolution similaire.

La rentabilité de l'industrie en 2021 s'explique principalement par les excellents résultats techniques dans les branches de l'assurance automobile et de l'assurance des entreprises. Toutefois, la hausse

du ratio sinistres-primés en assurance des biens des particuliers, qui est passé de 55,9 pour cent en 2020 à 62,7 pour cent en 2021, et la baisse des revenus nets de placement, qui ont reculé de 25,9 pour cent par rapport à 2020, indiquent clairement que cette période de rentabilité devrait être de courte durée. De toute évidence, les périodes de rentabilité élevée ont une incidence positive sur les ratios de capital, et le risque d'insolvabilité s'en trouve proportionnellement réduit. Néanmoins, à la PACICC, notre rôle consiste à toujours nous préparer aux pires scénarios.

La PACICC a accompli de grands progrès relativement à ses enjeux prioritaires au cours de la dernière année. Pour 2021, elle devait se concentrer sur la planification de mesures d'urgence et les exercices de simulation informatique avec les organismes de réglementation. Une bonne préparation en cas d'urgence exige la mise à l'épreuve des procédures d'intervention pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et prêtes à être appliquées au moment où on appelle à l'aide. Une simulation informatique avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est en cours.

Jusqu'ici, nous-mêmes et le BSIF avons tiré des leçons à chaque étape du scénario de simulation exécuté actuellement. Nous mènerons deux exercices de simulation informatique avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) en 2022. En planifiant ces exercices, les personnels de l'AMF et de la PACICC ont découvert plusieurs obstacles techniques qu'il fallait résoudre, et je suis heureux d'annoncer que la direction et le conseil d'administration ont déjà pu régler toutes les difficultés.

Dans la foulée du travail de planification des mesures d'urgence, notre conseil a établi la nécessité d'accroître le nombre d'administrateurs qui ne sont pas des assureurs pour mieux gérer la collaboration élargie avec les autorités de réglementation de l'industrie et nous doter de compétences et de qualités complémentaires pour aider à la gestion des scénarios de résolution. Notre conseil a approuvé cette modification en novembre dernier, et le processus d'approbation par les autorités de réglementation est en cours au moment où je rédige le présent message. Nous demanderons aux membres de ratifier ce changement lors de l'assemblée générale annuelle d'avril. Les modifications proposées au Plan de fonctionnement de la PACICC ont également été approuvées. Elles visaient à conférer à notre conseil l'autorité légale voulue pour avoir accès au Fonds d'indemnisation et

« Il apparaît de plus en plus clairement au conseil que le type de défaillance le plus susceptible de nécessiter l'intervention de la PACICC est en train de changer. »

prélever des cotisations auprès des assureurs membres en vue de financer des solutions de rechange à la liquidation conformes au Protocole de résolution de la Société.

Il apparaît de plus en plus clairement au conseil que le type de défaillance le plus susceptible de nécessiter l'intervention de la PACICC est en train de changer. Dans

le passé, nous avons surtout connu des faillites de petits assureurs régionaux. Nous demeurons exposés au risque de voir tomber une petite société nationale membre, mais ce type de faillite se produit de moins en moins. Nous restons également toujours à risque de voir défaillir la succursale locale d'un gros assureur mondial qui ferait faillite à l'étranger (comme cela s'est produit en 2004). Cependant, le rythme accéléré des regroupements laisse penser que la prochaine faillite pourrait être celle d'un assureur de taille moyenne ou même grande, ce qui exercera plus de pression sur notre modèle de fonctionnement actuel. Bien entendu, nous sommes aussi exposés au risque de faillites en série chez les assureurs par suite d'une catastrophe naturelle majeure comme un mégatreblement de terre.

C'est dans ce contexte que nous avons produit en juillet dernier un document de consultation destiné à sonder les assureurs membres sur les avantages du recours à la réassurance pour réagir de manière plus efficace et économique aux insolvabilités futures au sein de notre industrie. Cette consultation de la PACICC a suscité de nombreuses réponses. Plus de 100 assureurs membres ont participé, ce qui représente 88 % de l'industrie en primes directes souscrites. La consultation visait à recueillir les commentaires des membres sur :

- le recours à la réassurance par la PACICC (pour le compte de l'industrie) dans le but d'atténuer les conséquences de la défaillance d'un assureur membre résultant d'une catastrophe naturelle;
- la solution de réassurance (couverture/prix) proposée par notre courtier, la firme Guy Carpenter;
- les méthodes de paiement appropriées pour cette réassurance;
- l'arbitrage entre la souscription annuelle de réassurance et les prélèvements de capital pour atteindre un niveau cible plus élevé pour le Fonds d'indemnisation de la PACICC.

Les opinions recueillies étaient partagées, mais elles ont permis de faire ressortir divers points de vue de l'industrie quant à la manière d'aborder la nécessité de plus en plus criante pour la PACICC de disposer d'une capacité financière accrue. Notre conseil a demandé au personnel de la Société de passer en revue les commentaires reçus et d'explorer d'autres scénarios – dans la perspective d'une augmentation du Fonds d'indemnisation. Le personnel évaluera différentes options, y compris un recours à la réassurance ainsi qu'une ligne de crédit de soutien comme solution de rechange à la réassurance. Il évaluera aussi la possibilité de combiner des moyens (prélèvement de capital, prime de réassurance ou ligne de crédit). Nous prévoyons d'examiner les conclusions de cette analyse au mois de juin lors de notre réunion de planification stratégique.

Pendant la dernière année, la PACICC a continué de travailler avec Finances Canada pour résoudre le plus grand risque qui pèse sur l'industrie canadienne des assurances IARD : une réaction en chaîne à la suite d'un séisme de grande envergure. L'actualisation du modèle de la PACICC pour l'industrie des assurances IARD a été un élément essentiel de ce travail. Elle visait à permettre à la Société de déterminer avec précision le seuil au-delà duquel l'industrie ne pourrait réagir de façon adéquate. En mai, la PACICC a publié une importante mise à jour du modèle,

intitulée *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique*. Celle-ci comprend divers scénarios d'un événement catastrophique en Colombie-Britannique et au Québec ainsi qu'une analyse de sensibilité vérifiant les effets de cinq solutions en matière de politique publique. Les résultats montrent le besoin pressant d'un filet de sécurité du gouvernement fédéral pour faire face au risque de tremblement de terre ainsi que l'avantage que présente cette option pour le Canada. Le personnel de la PACICC est résolu à continuer de collaborer avec Finances Canada, le Bureau d'assurance du Canada et l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques pour remédier enfin à cette lacune importante dans l'infrastructure publique de notre pays.

Je tiens à remercier la petite équipe de direction de la PACICC pour son travail dont la grande qualité ne se dément pas. La Société continue de bénéficier de toutes les mesures que l'équipe a prises pour adapter les méthodes de travail, gérer une charge de travail volumineuse et éviter toute perturbation dans le contexte pandémique qui se poursuit. Je remercie également chacun des membres du conseil pour leur professionnalisme et leur dévouement envers la mission de la PACICC. Merci de tout cœur aussi à Bruce Thompson qui s'est retiré du conseil en 2021 après dix années de service et cordiale bienvenue à Penny Lee qui s'y est jointe. Le soutien de mes collègues du conseil à l'égard des grands enjeux auxquels la Société fait face contribue à enrichir le travail de la PACICC et rend mon rôle de président du conseil très gratifiant. Je suis persuadé que toutes les compétences et les ressources sont en place pour que la Société puisse assurer la protection des intérêts des consommateurs canadiens pendant longtemps. 🍁



En dépit des difficultés auxquelles nous avons tous fait face collectivement et individuellement en raison de la pandémie de COVID-19, la dernière année s'est révélée étonnamment positive pour la PACICC et pour l'industrie. En fait, les membres de la Société – qui représentent 95 % de l'industrie canadienne des assurances IARD – ont affiché des ratios sinistres-primés favorables à la rentabilité dans toutes les grandes branches d'activité. Dans une optique de solvabilité, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les consommateurs. Forts de l'augmentation de leur capital de base, les assureurs IARD du Canada sont bien placés pour aider les Canadiens à se remettre des effets de la pandémie et à aller de l'avant avec plus de confiance en 2022. Sur le plan strict de la solvabilité, pour la 18^e année d'affilée, aucun assureur canadien n'a fait faillite. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que la PACICC a pu de nouveau s'acquitter sans difficulté de son mandat de protection des consommateurs et de la réputation de notre industrie.

Si l'on s'en tient uniquement à la PACICC, l'année 2021 s'est également avérée particulièrement productive pour notre petite équipe puisque nous avons travaillé efficacement à la réalisation de nos priorités stratégiques et opérationnelles.

Enjeu prioritaire permanent – Réduction du risque systémique

En 2021, nous avons actualisé notre modèle de risque systémique pour la première fois depuis 2016. Les constatations tirées de nos recherches ont été publiées dans un important rapport intitulé *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique* qui établit clairement le seuil (35 milliards de dollars de pertes assurées) au-dessus duquel des assureurs, par ailleurs en bonne santé financière, pourraient faire faillite par un effet de contagion (en raison de leur obligation d'assumer les coûts d'insolvabilité des entreprises en faillite). Ce risque peut et doit être atténué. Nous croyons que le meilleur moyen de le réduire est de mettre en œuvre un mécanisme gouvernemental de filet de sécurité dont notre industrie pourrait tirer parti une fois atteint le « point de bascule » de 35 milliards de dollars. Nous continuons de discuter avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que tous nos partenaires de l'industrie pour nous assurer que cet élément essentiel du filet de protection global des services financiers soit finalement mis en place pour protéger le Canada et les Canadiens contre le risque de perte extrême.

Enjeu prioritaire établi pour 2021 – Planification d’urgence et exercices de simulation

Au quotidien, la PACICC continue de se concentrer sur son état de préparation en cas d’urgence – plus précisément, sur sa capacité de protéger les titulaires de police dans l’hypothèse peu probable où un assureur deviendrait insolvable. L’augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes depuis quelques années a renforcé la nécessité de cette préparation. Maintenant que nous nous sommes dotés d’un coffre à outils complet en matière de résolution, le conseil a établi qu’en 2021, il fallait nous concentrer sur la planification d’urgence et les exercices de simulation informatique avec les organismes de réglementation. Nous avons amorcé un exercice de simulation détaillé avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et nous planifions plusieurs exercices de ce type avec l’Autorité des marchés financiers (AMF) en 2022. Jusqu’ici, nous avons tiré de ce travail de précieux enseignements

« À mesure que nous tirerons de nouvelles leçons de nos collaborations avec les superviseurs des gouvernements fédéral et provinciaux, nous continuerons de moderniser notre plan d’urgence en cas d’insolvabilité. »

qui, dans certains cas, ont nécessité des modifications d’ordre technique à notre Règlement intérieur et notre Plan de fonctionnement; celles-ci doivent être approuvées par les organismes de réglementation et, espérons-le, pourront être ratifiées par nos membres à l’assemblée générale annuelle de 2022. À mesure que nous tirerons de nouvelles leçons de nos collaborations avec les superviseurs des gouvernements fédéral et provinciaux, nous continuerons de moderniser notre plan d’urgence en cas d’insolvabilité.

Le temps joue dans l’état de préparation. Ces dernières années, nous avons pu compter sur la publication par le BSIF, l’AMF et l’Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (BCFSA) de guides d’intervention qui prévoient la participation de la PACICC avant l’étape de la liquidation. Je suis heureux d’annoncer que nous avons encore progressé en 2021 et pouvons maintenant compter sur la publication de guides semblables par Finance Alberta et l’Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (et sur la signature des protocoles d’entente et des accords de confidentialité). Nous avons aussi collaboré étroitement avec l’AMF lors de la mise à jour de son guide pionnier. En outre, nous avons signé des accords permanents prénégociés avec des groupes d’experts indépendants fournisseurs de services pour aider à la gestion des insolvabilités à venir. Enfin, nous avons actualisé en profondeur notre modèle d’ordonnance de mise en liquidation (y compris la version adaptée pour le Québec) pour gérer avec plus d’efficacité la prochaine insolvabilité dans l’industrie.

Suivi relatif à l'enjeu prioritaire établi pour 2019 – Document de consultation et sondage sur le recours à la réassurance

Les sinistres causés périodiquement par de grandes catastrophes et la volatilité des bénéfiques qui en résulte sont la « nouvelle norme » pour notre industrie. Par conséquent, nous avons tous besoin de renforcer notre résistance aux variations des résultats techniques et des bénéfiques. C'est pour cette raison que nous avons consulté les entreprises membres au sujet de la possibilité que la PACICC souscrive de la réassurance pour le compte de l'industrie afin d'avoir accès à une réserve additionnelle de fonds qui lui permettraient de régler rapidement les demandes d'indemnités des titulaires de police, dans des circonstances bien définies – sans avoir à percevoir de cotisation spéciale de membre. Nous avons été ravis de l'importante participation au sondage, 100 entreprises y ayant répondu, soit plus de 88 % de l'industrie.

Les opinions exprimées étaient partagées (comme on pouvait s'y attendre), mais nous avons reçu des commentaires complets et détaillés sur toutes nos questions. Notre conseil dispose donc maintenant d'indications extrêmement utiles de la part de l'industrie sur la meilleure façon d'aborder l'examen de la portée, de l'ampleur et de l'utilisation de notre Fonds d'indemnisation – l'enjeu prioritaire établi par le conseil pour 2022. Nous avons déjà commencé le travail de modélisation, de recherche et d'analyse comparative relatif à cette question cruciale, et nous échangerons bientôt de manière plus approfondie avec l'industrie sur ce sujet.

Participation continue des parties prenantes – Gestion du risque

La PACICC a amorcé plusieurs autres initiatives qui, espérons-le, aideront l'industrie à mieux se préparer à faire face aux risques émergents et à les atténuer. Cette année, la participation à notre sondage de référence sur les pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) a été plus forte que jamais. Le rapport sommaire contient une foule d'idées sur la gestion du risque qui ont trait aux 31 questions posées. (Toute l'information liée au Forum des gestionnaires de risques est accessible sur notre site Web.) Au cours de la dernière année, l'engagement et la participation de l'industrie se sont maintenus à des niveaux record relativement aux rencontres du Forum des gestionnaires de risques et aux webinaires sur les risques émergents. Ces activités mettent en vedette des experts traitant des risques actuels et nouveaux dans notre industrie. Les sondages de satisfaction qui font suite aux activités témoignent de la haute valeur accordée à ces initiatives qui sont menées pour tenir les membres au courant des meilleures pratiques et des enjeux touchant les risques existants et émergents.

La PACICC a lancé une série de webinaires sur le cyberrisque, en partenariat avec l'Institut du risque mondial, pour offrir une plateforme aux hauts responsables de l'information et de la sécurité informatique des plus grandes entreprises de l'industrie où ils exploreront les occasions possibles d'accroître leur collaboration pour lutter contre ce risque grandissant pour notre industrie. La PACICC communiquera les principaux enseignements à toutes les entreprises membres et émettra des alertes à la cybercriminalité lorsque la situation l'exigera.

Amélioration de la communication avec les parties prenantes

Nous avons poursuivi nos efforts pour étendre notre rayonnement par le biais de nos publications et de notre engagement international. En plus de nos publications de recherche pour lesquelles nous sommes reconnus depuis longtemps, nous avons développé davantage notre bulletin trimestriel – *Solvency Matters/Parlons solvabilité* – tant sur le plan des contenus de qualité que sur l'étendue de la diffusion. Nous faisons maintenant la promotion de ces publications à l'aide des médias sociaux – sur LinkedIn et Twitter – et nous continuons de voir augmenter la fréquentation de notre site Web.

Sur le plan international, j'ai eu l'honneur d'assumer la vice-présidence puis la présidence du Forum international des fonds de garantie des assurances (IFIGS) au cours des trois dernières années et je continuerai de présider le groupe de

travail sur le rehaussement du profil de l'organisation en 2022. Dans ce cadre, nous avons l'occasion de discuter directement avec les responsables de la réglementation de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) au sujet de l'établissement de pratiques exemplaires de protection des titulaires de police.

« **En 2022, notre conseil tiendra une réunion spéciale de planification stratégique pour déterminer nos priorités futures. Nous examinerons la raison d'être de la PACICC et testerons la résistance de notre modèle actuel aux insolvabilités susceptibles de survenir dans l'avenir.** »

Préparation de l'organisation de l'avenir

En 2022, notre conseil tiendra une réunion spéciale de planification stratégique pour déterminer nos priorités futures. Nous examinerons la raison d'être de la PACICC

et testerons la résistance de notre modèle actuel aux insolvabilités susceptibles de survenir dans l'avenir. Cet exercice pourrait très bien donner lieu à de nouveaux développements importants pour la PACICC du futur. Je suis impatient d'en partager les résultats avec nos membres en 2022.

Efficacité et efficience opérationnelles

Je suis heureux d'annoncer que nous avons donné suite à toutes nos priorités stratégiques et opérationnelles, tout en respectant le budget et en atteignant l'objectif de regarnir notre excédent de fonctionnement. De ce fait, notre conseil a été en mesure d'approuver pour 2022 un budget qui nous permettra de financer de manière appropriée l'élargissement de l'engagement des parties prenantes, tout en assurant que les dépenses totales demeurent inchangées et que la cotisation annuelle obligatoire à l'égard des frais administratifs reste fixe pour une troisième année d'affilée.

Conclusion

2021 fut ma troisième année à titre de président et chef de la direction de la PACICC, et, encore une fois, je peux dire sincèrement que j'en ai apprécié chaque minute. Je continue d'être fier de la manière dont notre petite équipe réalise nos plans très ambitieux, malgré les défis liés à la pandémie mondiale. Je continue aussi de profiter de l'encadrement et du soutien engagés que me fournissent le président, Glenn Gibson, et tous les membres de notre conseil. Leur supervision active et éclairée de notre travail sert bien la PACICC et l'industrie, et je les en remercie.

Il ne fait pas de doute que la prochaine année nous réserve à tous des défis. À la PACICC, nous continuerons de travailler dur pour assurer qu'advenant la réalisation du pire scénario, notre industrie, notre pays et, surtout, les titulaires de police canadiens seront bien protégés contre les conséquences d'une faillite d'assureur. 🇨🇦

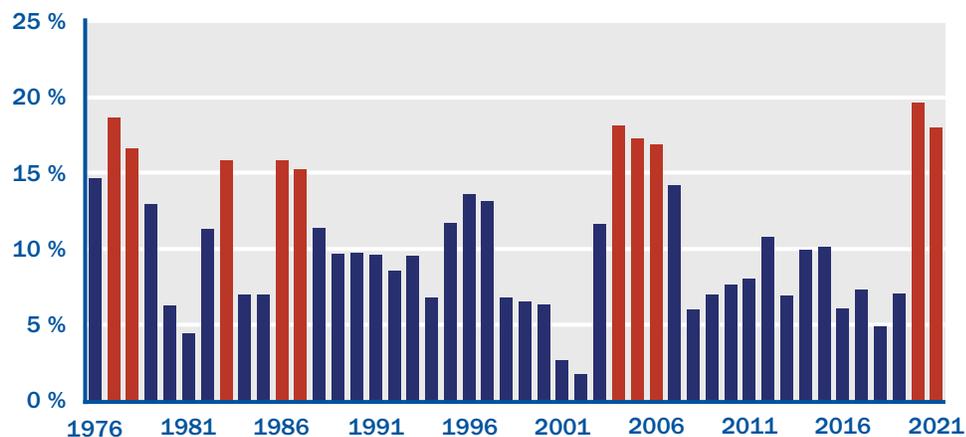
La PACICC suit de près l'environnement dans lequel les assureurs IARD canadiens évoluent pour deux raisons importantes, soit :

- 1) déterminer l'ampleur du risque d'insolvabilité auquel ses assureurs membres sont exposés;
- 2) et être prête à exercer son rôle dans le cadre d'insolvabilités futures.

En 2021, la solidité des bénéficiaires a réduit le risque d'insolvabilité

Le rendement des capitaux propres (RCP) annualisé de l'industrie pour les neuf premiers mois de 2021 a atteint 18 pour cent. Ce niveau de rentabilité fait figure d'exception si on le compare avec les rendements moyens de l'industrie canadienne des assurances IARD des 40 dernières années qui sont inférieurs à 10 pour cent. Pour la plupart des assureurs, ces bénéficiaires élevés ont réduit le risque d'insolvabilité, mais pas pour tous. La PACICC met l'accent sur l'évaluation de la solvabilité des assureurs IARD du pays, et, dans ce contexte, elle favorise une approche très prudente pour ses analyses. Il est toutefois difficile de voir autre chose que du soleil et des arcs-en-ciel dans les résultats financiers de l'industrie pour l'année 2021.

Rendement des capitaux propres des assureurs IARD (1976 – 2021)

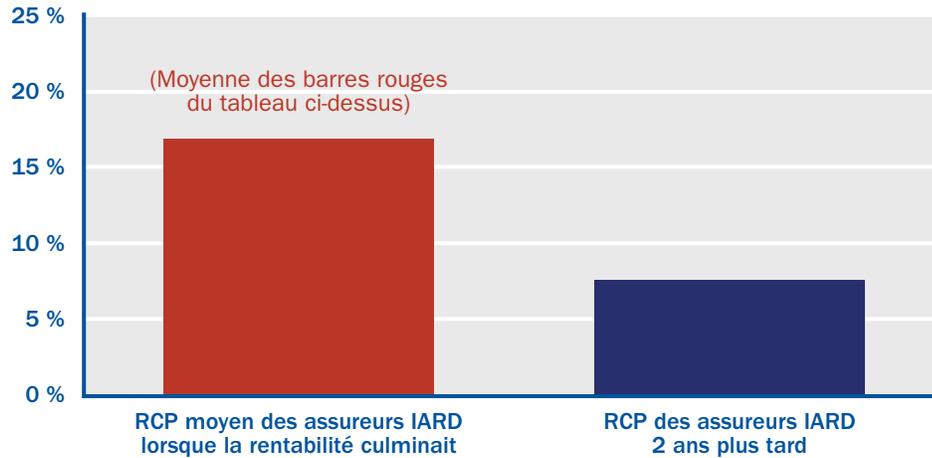


Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Lorsque nous constatons des rendements aussi favorables, il importe de se rappeler l'histoire de notre industrie... Elle montre que la rentabilité des assurances IARD a été très cyclique. Dans le passé, les niveaux élevés de rentabilité ne se sont jamais révélés durables pour les assureurs IARD. Au cours des 45 dernières années, les assureurs IARD ont déclaré des RCP supérieurs à 15 pour cent à 10 occasions. Les années de rentabilité élevée sont généralement regroupées (1977 et 1978; 1986 et 1987; et 2004 à 2006). Le RCP moyen pendant ces périodes de forte rentabilité s'est élevé à 16,8 pour cent. Cependant, chaque fois que les assureurs ont déclaré des profits largement supérieurs à la moyenne, les forces concurrentielles ont agi

rapidement pour réduire le RCP de moitié – jusqu’à 7,4 pour cent en moyenne en dedans de deux ans. Les RCP élevés déclarés par les assureurs en 2020 et 2021 devraient connaître une évolution similaire.

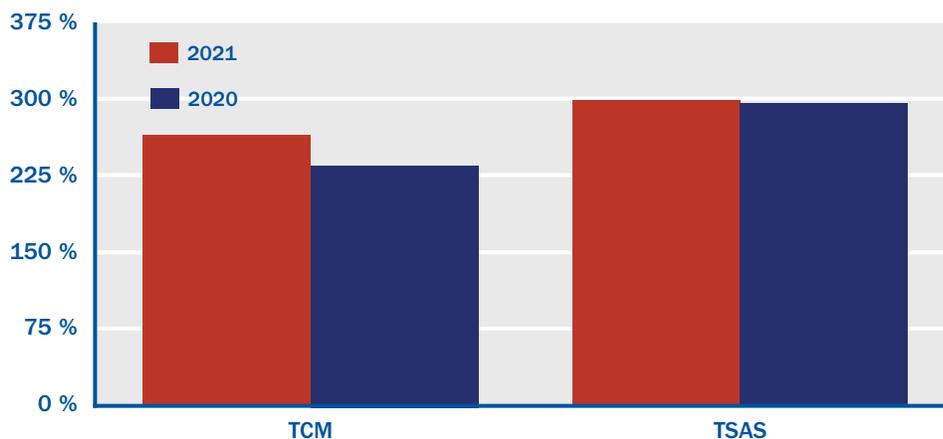
Le bon temps ne dure pas (1976 – 2021)



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Ces rendements à court terme sont de toute évidence une bonne nouvelle en ce qu’ils pourraient avoir une incidence positive sur la solvabilité durable à long terme de l’industrie canadienne de l’assurance. Pourquoi? Parce que ces profits ont entraîné une amélioration des ratios de capital pour la majorité des assureurs. Le test du capital minimal (TCM) moyen est passé de 234,2 % en 2020 à 264,4 % en 2021. Le test de suffisance de l’actif des succursales (TSAS) a aussi augmenté légèrement, passant de 297,3 % à 298,9 % en moyenne. Cette augmentation du capital de base des assureurs IARD du Canada implique que l’industrie de l’assurance est bien placée pour contribuer de manière positive et productive au rebond de l’économie canadienne en 2022 et par la suite.

Les ratios de solvabilité sont en hausse



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Évaluation de l'état de préparation de la PACICC

Par bonheur, aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2021. En fait, il y a maintenant près de 20 ans que les organismes de réglementation du pays n'ont pas mis d'assureur en liquidation. Une longue période d'accalmie n'est pas exceptionnelle dans l'industrie de l'assurance. Pendant ce « temps de paix », la PACICC a pris trois importantes mesures pour améliorer l'état de préparation de la Société face à une éventuelle insolvabilité.

Capacité de cotisation non grevée

Toutes les mises en liquidation d'assureurs membres par des organismes de réglementation (à l'égard desquelles la PACICC avait dû prélever des cotisations auprès de ses autres membres) sont maintenant entièrement résolues. Il n'y a aucune demande d'indemnités en suspens ou non réglée. Pour la première fois de son histoire, la capacité de cotisation de la PACICC n'est pas grevée. La Société estime qu'en 2021, la capacité de cotisation totale annuelle dont elle dispose pour protéger les titulaires de police s'élève à 1 073,0 millions de dollars.

Rajustement des couvertures et des plafonds d'indemnisation

En 2019, dans le cadre de son examen des couvertures et des plafonds d'indemnisation, la PACICC a entrepris une étude détaillée des tendances des sinistres dans l'industrie. À partir d'un échantillon de 400 000 sinistres fourni par les assureurs membres, nous avons ainsi été en mesure d'estimer, pour la première fois, le pourcentage des demandes qui seraient couvertes par la PACICC si un assureur membre devait faire faillite. Le degré de protection varie par secteur d'activité. Si un assureur membre avait fait faillite en 2019, les résultats du sondage montraient que le nouveau plafond d'indemnisation de 400 000 \$ de la PACICC aurait permis de couvrir 98,2 % des demandes d'indemnités ouvertes en assurance automobile, 94,2 % des demandes d'indemnités ouvertes en assurance responsabilité des entreprises et 98,0 % des demandes d'indemnités ouvertes en assurance des biens des entreprises. Les mêmes données montraient que 99,1 % des demandes d'indemnités ouvertes en assurance des biens des particuliers auraient été inférieures au nouveau plafond d'indemnisation de 500 000 \$ de la PACICC prévu pour cette branche d'activité. En 2021, le conseil d'administration de la PACICC a approuvé une politique d'indemnisation pour difficultés exceptionnelles qui fait état du processus que l'on appliquera relativement aux éventuelles demandes d'indemnités supérieures à ces plafonds.

Protocole de résolution de la PACICC

Le programme de recherche de la PACICC a permis de confirmer que la liquidation d'un assureur membre de très grande taille et les imposantes cotisations de la PACICC qui en résulteraient pourraient avoir des conséquences néfastes importantes et inattendues pour les autres assureurs membres et, de ce fait, seraient susceptibles de priver la PACICC de sa capacité de remplir sa mission de protection des consommateurs. Dans le but d'aider à atténuer ce risque, le conseil d'administration de la PACICC a approuvé un protocole de résolution en 2020 pour guider la Société dans les moments de crise, lorsqu'un assureur membre est sur le point de faire faillite. Le protocole décrit les options de rechange que nous-mêmes et nos partenaires responsables de la réglementation pourrions explorer et qui pourraient permettre d'éviter qu'une ordonnance de mise en liquidation soit rendue.

Perspectives

Dans l'ensemble, au moment d'amorcer 2022, l'industrie canadienne des assurances IARD est bien capitalisée et a fait preuve d'une résilience rassurante dans une période très difficile. Les assureurs membres de la PACICC disposent de bonnes assises financières pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la rentabilité et la capitalisation des sociétés d'assurance, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que la vaste majorité des assureurs IARD du Canada sont plus que bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve – un avenir qui, compte tenu des leçons de l'histoire, pourrait s'accompagner de rendements plus faibles et d'une augmentation du risque d'insolvabilité. 🇨🇦

Gestion du risque d'entreprise

À la demande du comité Audit et risque de notre conseil d'administration, la PACICC a entrepris de revoir son rapport sur la gestion du risque en 2021, en se concentrant plus particulièrement sur les risques qui empêcheraient la Société de remplir sa mission en trois volets, soit :

1. protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable;
2. limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs;
3. chercher à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD en protégeant financièrement les titulaires de police.

Au terme de cette revue, le nombre de risques activement suivis dans le rapport sur la gestion du risque de la PACICC a été ramené de 37 à 22, comme suit :

- La Section 1 (risques majeurs) porte maintenant sur 5 risques au lieu de 8.
- La Section 2 (risques à surveiller) porte maintenant sur 14 risques au lieu de 18.
- La Section 3 (risques émergents) porte maintenant sur 3 risques au lieu de 11.

Profil de risque (en octobre 2021)

		Risque inhérent			
		Risque financier 1-1 Insolvabilité liée à un séisme, dans le cas où les coûts d'insolvabilité dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque	Risque financier 1-2 Insolvabilité liée à un facteur externe, dans le cas où les coûts d'insolvabilité dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque		
Incidence	Très élevée				
	Élevée		Risque lié à la réglementation 1-3 Hausse des indemnités à des niveaux insoutenables		
	Moyenne		Risque opérationnel 1-4 Besoins en ressources		
	Faible				Risque lié à la réglementation 1-5 Surveillance de la solvabilité
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
		Probabilité			

La PACICC estime que deux risques, s'ils se concrétisaient, seraient suffisamment graves pour l'empêcher de s'acquitter de ses obligations envers les titulaires de police. Le premier est le risque qu'un séisme catastrophique (ou un autre événement perturbateur majeur) provoque la faillite d'une grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste (risque 1-1). Le second est le risque qu'un facteur externe important (p. ex., une cyberattaque) provoque la faillite d'une très grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste. La réalisation de ces risques pourrait entraîner des coûts d'insolvabilité supérieurs au risque limite ou à l'appétence pour le risque de la PACICC, que le conseil d'administration a établi à deux fois la capacité annuelle de cotisation générale de la Société (soit 2,15 milliards de dollars actuellement). L'incapacité de la PACICC à s'acquitter rapidement de ses obligations envers les titulaires de police pourrait entacher sa propre réputation, certes, mais aussi celle de toute l'industrie des assurances IARD. C'est pourquoi l'atténuation de ces risques demeure une priorité absolue pour la Société.

Risques prioritaires de la PACICC (profil de risque)

1-1 Risque financier

Un séisme catastrophique provoque la faillite d'une très grande société d'assurance ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la PACICC (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

1-2 Risque financier

Un facteur externe important (p. ex., une cyberattaque) provoque la faillite d'une très grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la PACICC (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

1-3 Risque lié à la réglementation

La PACICC pourrait être obligée de hausser les couvertures et les indemnisations à des niveaux insoutenables pour ses membres.

1-4 Risque opérationnel

L'insolvabilité d'une grande société membre ou d'un groupe, les faillites simultanées de plusieurs membres ou un autre événement créent des besoins exceptionnels en ressources humaines.

1-5 Risque lié à la réglementation

Les pratiques de surveillance sont en deçà des normes minimales de l'Association des contrôleurs d'assurance (IAIS).

Le gouvernement du Canada continue d'examiner de quelle façon il serait possible de « réduire les risques systémiques éventuels de tremblements de terre extrêmes pour les assureurs multirisques sous réglementation fédérale ». La PACICC et le Bureau d'assurance du Canada se sont associés pour contrer ce risque et discutent en particulier de la possibilité que le gouvernement fédéral accorde une forme quelconque de prêt de soutien advenant un séisme catastrophique. Ce type de mécanisme de filet de sécurité permettrait à l'industrie de régler les demandes d'indemnités admissibles des titulaires de police des assureurs membres en faillite en raison du séisme, plutôt que de compter sur le prélèvement par la PACICC de cotisations générales, lequel risquerait d'entraîner une réaction en chaîne au sein de l'industrie.

Le Rapport sur la gestion du risque (en anglais seulement) de la PACICC, y compris son registre complet des risques, se trouve sur le site Web de la Société à l'adresse www.pacicc.ca.

Forum des gestionnaires de risques

La PACICC joue un rôle important en sensibilisant l'industrie aux meilleures pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) par l'entremise de son Forum des gestionnaires de risques. Les activités du Forum sont supervisées par un comité consultatif qui fournit au conseil d'administration de la PACICC une expertise technique et des conseils au sujet d'enjeux actuels et nouveaux en matière de gestion des risques. Le comité consultatif réunit des professionnels de la gestion des risques de l'industrie et est appuyé par un administrateur de la PACICC.

Mandat du Forum des gestionnaires de risques

Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Calendrier des activités de 2021 et sujets de discussion

Rencontres du Forum

- 1^{er} avril Le point sur les enjeux actuels de l'industrie par le BSIF
Risque lié à l'agitation civile ou sociale – Couverture, exclusions et implications
Risque lié à la faiblesse à long terme des taux d'intérêt
- 15 septembre Point de vue d'un directeur général sur la résilience face aux inondations au Canada
Le point sur la réassurance – Exclusions et capacité
Résultats du sondage de référence de la PACICC sur les pratiques en matière de GRE
- 17 novembre Point de vue d'un directeur général sur les changements climatiques
Le point sur la COVID-19
Risques liés aux phénomènes météorologiques de l'espace

Webinaires sur les risques émergents

- 24 février Détermination et évaluation des risques
- 19 mai Scores ESG – Implications pour les placements et les souscriptions
- 20 octobre Menaces pour nos réseaux (Internet, électricité)

Calendrier des activités de 2022 et sujets de discussion

Rencontres du Forum

- 14 avril Mise à jour du BSIF sur les enjeux actuels de l'industrie
Risque lié aux modèles
Résilience opérationnelle et risque opérationnel
- 15 septembre Point de vue d'un directeur général sur la
fonction Risque : bien composer avec le risque
lié à la réglementation
Risque d'inflation
Ressources humaines et gestion des talents
- Novembre* Compte rendu de la réunion de planification
stratégique de la PACICC par le président du
conseil d'administration
Recours collectifs (situation et mise à jour)
Risque lié à la chaîne logistique
(*date à confirmer)

Webinaires sur les risques émergents

- 24 février Conversation avec des assureurs au sujet de la
détermination et de l'évaluation des risques
- 19 mai Modélisation des changements climatiques
- 20 octobre Protection des renseignements personnels (Gérer
les risques de non-conformité et de réputation)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto, Ontario M5H 2S5

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (l'« Entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021,
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date,
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date,
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, (ci-après désignés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts - comptables autorisés

Le 3 mars 2022
Toronto, Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021, avec information comparative de 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Actifs		
Trésorerie (note 7)	2 115 \$	1 944 \$
Placements à court terme (note 7)	6 361	6 345
Obligations (note 7)	52 129	50 869
Intérêts courus	184	191
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	30	58
Biens – actif lié au droit d'utilisation (note 10)	63	126
Total des actifs	60 882 \$	59 533 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	159 \$	225 \$
Remboursements de liquidation non réclamés (note 6)	–	41
Passif lié à l'obligation locative (note 11)	67	132
Total des passifs	226	398
Capitaux propres		
Excédent de fonctionnement	1 978	1 655
Excédent de liquidation	0	60
Fonds d'indemnisation	58 678	57 420
Total des capitaux propres	60 656	59 135
Total des passifs et des capitaux propres	60 882 \$	59 533 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration



Glenn Gibson, *président du conseil*



Dave Oakden, *administrateur*

État du résultat global

Exercice clos au 31 décembre 2021, avec information comparative de 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 923 \$	1 917 \$
Produits financiers	16	18
Institut de prévention des sinistres catastrophiques – Recouvrement	124	112
	2 063	2 047
Charges		
Frais de personnel	976	969
Recherche et honoraires professionnels	114	129
Bureaux	103	114
Gestion des placements et prestation des services	79	85
Conseil d'administration	125	105
Frais juridiques	77	61
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	51	51
Déplacements	5	15
Téléphone et messagerie	19	22
Mobilier et entretien du matériel	72	65
Communications et publicité	16	29
Charge d'intérêt liée à l'obligation locative (note 11)	4	7
Amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation (note 10)	63	63
Assurance	25	17
Divers	11	26
	1 740	1 758
Produit global (perte globale) - Fonctionnement	323	289
Liquidations		
Produits financiers	1	2
Autres charges (indemnités versées/frais de distribution)	41	-
Produit global (perte globale) – liquidations	42	2
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers nets	1 156	1 131
Produit global – Fonds d'indemnisation	1 156	1 131
Produit net (perte nette) et produit global (perte globale)	1 521 \$	1 422 \$

Tous les produits sont attribuables aux membres

Voir les notes afférentes aux états financiers

États financiers (suite)

État des variations des capitaux propres

Exercice clos au 31 décembre 2021, avec information comparative de 2020
(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidation	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2019	1 366 \$	58 \$	56 289 \$	57 713 \$
Produit global	289	2	1 131	1 422
Solde au 31 décembre 2020	1 655	60	57 420	59 135
Produit global	323	42	1 156	1 521
Virements (notes 4(c) et 6)	–	(102)	102	–
Solde au 31 décembre 2021	1 978 \$	0 \$	58 678 \$	60 656 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos au 31 décembre 2021, avec information comparative de 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent des charges sur les produits		
Fonctionnement	323 \$	289 \$
Liquidations	42	2
Fonds d'indemnisation	1 156	1 131
Amortissement des primes, escomptes sur obligations, dépréciation	(331)	69
Variation des intérêts courus	7	(21)
Variation des actifs payés à l'avance autre que les débiteurs	(28)	6
Variation des fournisseurs, autres créiteurs et provisions	(107)	2
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	1 062	1 478
Activités d'investissement		
Échéance des placements	9 149	6 224
Acquisition de placements	(10 040)	(7 421)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(891)	(1 197)
Augmentation de la trésorerie	171	281
Trésorerie au début de l'exercice	1 944	1 663
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 115 \$	1 944 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)
Exercice clos au 31 décembre 2021

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « PACICC » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La PACICC a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. La PACICC intervient pour minimiser les coûts associés à l'insolvabilité d'un assureur et vise à préserver un degré élevé de confiance des consommateurs envers l'industrie des assurances IARD au Canada par la protection financière qu'elle assure aux titulaires de police. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la PACICC. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la PACICC donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été approuvée par le conseil d'administration le 3 mars 2022.

(b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds. Les produits financiers versés dans le fonds de liquidation sont ajoutés aux actifs détenus dans ce fonds. À l'occasion, des dividendes de liquidation sont versés dans le fonds de liquidation lorsqu'un liquidateur dispose d'un excédent de trésorerie après la mise en liquidation d'une entité d'assurance.

(c) Base d'évaluation

Le coût historique sert de base d'évaluation, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation, et pour les placements à court terme, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

(e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision

des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

(f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés à la juste valeur.

(b) Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »). Cette norme comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement se fait généralement selon le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les catégories d'instruments financiers de l'ancienne norme IAS 39 (détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente) se trouvent éliminées par la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, à ceux évalués à la JVAERG et aux créances locatives.

La Société classe son portefeuille d'obligations comme étant évalué au coût amorti. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce classement a été adopté en raison de la nature du modèle économique du portefeuille d'obligations et après évaluation des caractéristiques de trésorerie des titres en portefeuille.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Société a évalué son modèle économique et, ce faisant, elle a pris en compte les éléments suivants :

- les politiques et les objectifs établis de la Société, qui est par nature un organisme sans but lucratif;
- le rendement du portefeuille et le mode d'évaluation du rendement;
- la fréquence, le volume et le moment des ventes d'obligations au cours des périodes antérieures.

La Société a conclu qu'elle détenirait ses actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et sans intention d'effectuer régulièrement des transactions.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)
Exercice clos au 31 décembre 2021.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le principal s'entend de la juste valeur des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Le principal peut cependant varier au fil du temps, s'il y a, par exemple, des remboursements de principal.

Les intérêts s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et pour les autres risques qui se rattachent à un prêt de base.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société a tenu compte des modalités contractuelles de l'instrument financier. Pour ce faire, la Société a pris en considération les facteurs suivants :

- les éventualités susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les clauses d'effet de levier;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités susceptibles de limiter le droit de la Société aux flux de trésorerie;
- les clauses qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent.

Compte tenu des facteurs qui précèdent, la Société a conclu que tous les actifs financiers respectent le critère voulant qu'ils donnent lieu uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

(ii) Dépréciation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue (« PCA ») associée à ses titres d'emprunt évalués au coût amorti. La norme IFRS 9 exige que la PCA soit fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance et de la perte qui en résulterait.

Les actifs financiers détenus au coût amorti ou évalués à la JVAERG doivent être soumis à un test de dépréciation. La norme IFRS 9 requiert que la dépréciation soit divisée en deux grandes catégories : les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les entités doivent généralement comptabiliser une dépréciation dans la catégorie des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, à moins d'une augmentation significative du risque de crédit, auquel cas elles doivent comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif considéré.

La Société a évalué son portefeuille d'obligations et s'est prévalu de l'exception relative aux actifs financiers comportant un risque de crédit faible prévue dans la norme IFRS 9, qui l'exempte de la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie (dépréciation).

Le risque de crédit peut être considéré comme faible si les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument comporte un risque de défaillance faible;
- l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;

- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Comme la note 14 (a) l'indique, la Société investit dans des titres considérés de « catégorie investissement » par une agence de notation externe.

La Société avait adopté la simplification autorisée pour les créances clients, laquelle permet de comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale. Dans le présent jeu d'états financiers, les créances clients ne contiennent aucune composante financement importante.

(iii) Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir

Les pertes de crédit attendues (PCA) pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des PCA attendues sur la durée de vie que représentent les PCA résultant des cas de défaillance dont l'instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société définit les cas de défaillance comme étant des défauts de paiements contractuels de coupons et de principal.

(iv) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En l'absence de composante financement importante, il n'y a pas d'incidence de la valeur temps de l'argent.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix);
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

(c) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

(d) Contrats de location

La norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et a modifié la façon de comptabiliser les contrats de location. Ces contrats donnent lieu, dans l'état de la situation financière, à la comptabilisation d'une obligation locative et d'un actif lié au droit d'utilisation.

2. Principales méthodes comptables (suite)

La Société a conclu un contrat de location pour un immeuble utilisé pour des bureaux dans le cours normal de ses activités. À la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, la Société comptabilise un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent durant la période restant à courir du contrat de location et comptabilise un passif pour le versement des paiements de location.

Le droit d'utilisation est initialement mesuré au coût correspondant au montant initial de l'obligation locative. La Société a choisi d'établir la durée de vie utile au titre du droit d'utilisation à quatre ans, ce qui représente la durée restante à courir du contrat de location à la date de la demande initiale.

L'obligation locative est mesurée initialement à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas été faits à la date d'effet, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou, si ce taux n'est pas facilement disponible, le taux d'emprunt marginal garanti de la Société compatible avec les dispositions du contrat de location sous-jacent.

La Société a utilisé le taux d'emprunt marginal garanti comme méthode pour déterminer le taux d'actualisation pertinent.

Les paiements de location compris dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, mesurés initialement selon l'indice ou les taux à la date de début;
- les sommes qui pourraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyer dans une période de renouvellement optionnelle si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de renouvellement et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas mettre fin au contrat avant son échéance.

Le contrat de location actuel ne comprend que des paiements fixes de loyer de base inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Aucune autre composante de paiements de loyer n'est comprise dans l'entente contractuelle.

L'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. En vertu de la norme, l'obligation locative doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation si certains événements se produisent (p. ex., un changement dans la durée du bail, un changement dans les paiements de loyer futurs résultant d'un changement du taux d'intérêt utilisé dans le calcul de ces paiements). La Société comptabilise le montant des nouvelles évaluations, s'il y a lieu, sous forme d'un ajustement à l'actif lié au droit d'utilisation.

La Société a présenté l'actif lié au droit d'utilisation dans un poste distinct des états financiers appelé « Biens – actif lié au droit d'utilisation », et son obligation locative dans un poste appelé « Passif lié à l'obligation locative ».

(e) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

(f) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Toutes les provinces et tous les territoires ont édicté des lois ou adopté des règlements qui imposent aux sociétés d'assurances IARD désireuses d'obtenir un permis de conclure un contrat d'adhésion avec la Société. Ni l'assureur ni la PACICC ne peuvent résilier ce contrat d'adhésion, qui ne devient caduc que six mois après la révocation ou l'annulation d'un permis d'assurance par l'autorité compétente. Cette adhésion constitue le contrat qui lie les différents assureurs IARD à la Société. Dans le cadre de ce contrat d'adhésion, des cotisations sont émises annuellement et sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

La PACICC a mis en place un cadre fondé sur le risque pour les cotisations à l'égard des frais administratifs le 1^{er} janvier 2020, qui a fait en sorte que la cotisation de chaque membre de la PACICC correspond au montant le plus élevé entre la cotisation de base (fixée à 10 000 \$, conformément à la recommandation de la direction) et une affectation budgétaire de la PACICC fondée sur la part de ce membre du capital minimum requis par rapport à celui de l'ensemble des assureurs membres, mesuré selon le TCM/TSAS. Ce nouveau cadre fondé sur le risque, qui suit le modèle de cotisation fondé sur le risque du BSIF, permet à la PACICC de ne plus avoir à s'appuyer sur les primes souscrites directes (un concept qui sera progressivement supprimé en vertu des nouvelles normes internationales d'information financière IFRS).

Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être considérablement modifié. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une mise en liquidation correspond à l'estimation des besoins de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Il arrive qu'à la suite d'une liquidation, la Société touche des dividendes si le processus de liquidation dégage un excédent. Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêt

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)
Exercice clos au 31 décembre 2021.

3. Modifications apportées aux conventions comptables et de présentation des états financiers

Norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Au mois de mai 2020, l'IASB a modifié la norme IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications apportées viennent préciser que pour déterminer si un contrat est déficitaire, les coûts d'exécution du contrat comprennent à la fois les coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. Les nouvelles dispositions de la norme s'appliqueront aux états financiers selon la méthode rétrospective modifiée, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La Société évalue actuellement l'incidence des modifications apportées sur ses états financiers.

Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS

En mai 2020, l'IASB a publié le Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS dans le cadre de son processus annuel d'amélioration visant à traiter efficacement les modifications mineures non urgentes à apporter aux normes IFRS. Deux modifications apportées s'appliquent à la Société. L'une touche la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, et l'autre, la norme IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications prennent effet le 1^{er} janvier 2022. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

(a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit annuellement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

(b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

(c) Fonds de liquidation

Des fonds distincts sont maintenus pour chaque situation d'insolvabilité d'un assureur membre en cours de liquidation. En 2020, la Société a fait appel à des conseillers externes pour calculer la distribution de l'excédent net des fonds associés à la mise en liquidation de sept assureurs membres qui est maintenant entièrement close. L'administration de chacune des mises en liquidation est maintenant terminée et la Société a essentiellement complété la distribution des paiements finaux en dividendes de liquidation aux assureurs membres qui avaient effectué les paiements au moment des mises en liquidation. Après de nombreux avis publics et d'importants efforts pour retrouver les membres et verser les fonds restants, l'excédent du fonds de liquidation a été transféré et réinvesti dans le fonds d'indemnisation de la PACICC le 2 novembre 2021.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

(a) État de la situation financière au 31 décembre 2021

Actifs	Fonctionnement	Indemnisation	Liquidation	Total
Trésorerie	2 110 \$	5 \$	0 \$	2 115 \$
Placements	-	58 490	-	58 490
Intérêts courus	1	183	-	184
Cotisations à recevoir	-	-	-	-
Autres débiteurs	30	-	-	30
Biens - actif lié au droit d'utilisation	63	-	-	63
Total des actifs	2 204 \$	58 678 \$	0 \$	60 882 \$
Passifs et capitaux propres				
Passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	159 \$	- \$	- \$	159 \$
Provisions	-	-	-	-
Produits reportés	-	-	-	-
Passif lié à l'obligation locative	67	-	-	67
Total des passifs	226	-	-	226
Capitaux propres				
Excédent de fonctionnement	1 978	-	-	1 978
Excédent d'indemnisation	-	58 678	-	58 678
Excédent de liquidation	-	-	-	-
Total des capitaux propres	1 978	58 678	-	60,656
Total des passifs et des capitaux propres	2 204 \$	58 678 \$	0 \$	60 882 \$

6. Remboursements de liquidation non réclamés aux sociétés membres

Le 8 novembre 2018, le conseil d'administration de la PACICC a approuvé le remboursement des dividendes disponibles des liquidations de Millers, GISCO, Hiland, Beothic, Canadian Universal, Ontario General et Markham General, dont le liquidateur a été libéré et pour lesquelles il ne reste aucune réclamation à payer.

La PACICC a l'obligation de verser aux sociétés membres des dividendes provenant des fonds de liquidation lorsque ceux-ci ne sont plus exigés à l'égard de dossiers d'insolvabilité particuliers. En 2019, la Société a recouvré des fonds totalisant 21 100 257 \$ à la clôture des activités de liquidation dans ces dossiers. Par souci de transparence, la PACICC a retenu les services d'un tiers pour l'aider à déterminer le montant attribuable à chaque membre. Au 31 décembre 2020, la PACICC avait versé des dividendes de liquidation totalisant 21 059 674 \$ à même le montant total autorisé pour distribution de 21 100 257 \$. Il restait un solde de 40 583 \$ représentant des remboursements non réclamés à la fin de 2020, et la Société a, par le biais d'avis publiés à cet effet, poursuivi activement ses efforts pour en déterminer la propriété et trouver les membres à qui les fonds restants doivent être versés. Il n'y a pas eu d'autres distributions faites aux membres en 2021.

Les dividendes de liquidation non réclamés ont été virés au fonds d'indemnisation de la Société le 2 novembre 2021 pour être réinvestis, conjointement avec l'excédent résiduel du fonds de liquidation.

	Remboursements non réclamés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	41 \$	41 \$
Fonds disponibles pour distribution	-	-
Distributions faites durant l'exercice	-	(86)
Dépenses de liquidation payables	-	-
Virement au fonds d'indemnisation	(41)	(41)
Solde au 31 décembre 2021	0 \$	0 \$

7. Instruments financiers

(a) Valeur comptable et juste valeur

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	2 115 \$	2 115 \$	1 944 \$	1 944 \$
Placements à court terme	6 361	6 361	6 345	6 345
Obligations	52 129	52 574	50 869	52 794
	60 605 \$	61 050 \$	59 158 \$	61 083 \$

La trésorerie et les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les placements à court terme sont comptabilisés à la JVRN. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir de 66 032 \$ ont été comptabilisées (177 364 \$ en 2020).

Il n'y a eu aucun changement de classement du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN.

Comme les méthodes comptables en faisaient mention, la Société s'est prévaluée de l'exception prévue dans la norme IFRS 9 relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, car ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible. Voir la note 14(a).

(b) Placements à court terme

La valeur comptable de ces placements totalise environ 6 360 819 \$ (6 345 396 \$ en 2020). Les placements à court terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

(c) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Moins de 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	8 742 \$	26 757 \$	-	35 499 \$	0,35 % - 2,77 %	35 137 \$	0,30 % - 4,48 %
Sociétés	4 850	11 780	-	16 630	1,20 % - 3,37 %	15 732	0,13 % - 4,12 %
	13 592 \$	38 538 \$	- \$	52 129 \$	0,35 % - 3,37 %	50 869 \$	0,13 % - 4,48 %

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)
Exercice clos au 31 décembre 2021.

8. Solde à payer au Bureau d'assurance du Canada

Au cours de 2020, certains frais de fonctionnement ont été engagés initialement par le Bureau d'assurance du Canada (BAC) pour le compte de la PACICC et ont été facturés à celle-ci au coût. Ces frais comprennent les honoraires financiers et juridiques de 50 850 \$ (50 850 \$ en 2020) passés en charges sous le poste « Services de secrétariat et de comptabilité de la Société ». À compter d'avril 2020, étant donné la pandémie, des frais de fonctionnement de 599 935 \$(424 099 \$ en 2020) ont été payés initialement par le BAC par transfert électronique de fonds et remboursés par la suite par la PACICC. Au 31 décembre 2021, le solde à payer au BAC par la PACICC à l'égard de ces frais s'élevait à 27 996 \$(65 331 \$ en 2020).

9. Capacité de cotisation

La PACICC peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale représentant 1,5 % (1,5 % en 2020) des primes émises couvertes, soit environ 1,07 milliard de dollars en 2021 (1,02 milliard de dollars en 2020).

10. Biens – actif au titre du droit d'utilisation

Coût

1 ^{er} janvier 2021 – comptabilisation de l'actif lié au droit d'utilisation	253 \$
Ajouts	-
Aliénations	-
31 décembre 2021	253 \$

Amortissement cumulé

1 ^{er} janvier 2021 – amortissement cumulé	(127) \$
Amortissement	(63)
Aliénations	-
31 décembre 2021	(190) \$

Valeur comptable nette

31 décembre 2020	126 \$
31 décembre 2021	63 \$

11. Contrats de location

Montants comptabilisés à l'état du résultat global

Amortissement des biens – actif lié au droit d'utilisation	63 \$
Intérêt sur le passif financier	4

Le taux d'accroissement de l'emprunt moyen pondéré appliqué aux obligations locatives est de 3,35 %. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des obligations locatives non actualisées de la Société au 31 décembre 2021.

	Passif lié à l'obligation locative
Un an ou moins	69 \$
Un an à cinq ans	69
Total des obligations locatives non actualisées	69
Ajustement actualisé	(2)
Obligations locatives	67 \$

12. Engagements et éventualités

(a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

(b) Contrats de location

En 2017, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2022 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer annuel de base est de 68 563 \$.

13. Information sur la juste valeur

- (a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- (b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	- \$
Niveau 2	52 574
Niveau 3	-
	- \$

14. Gestion des risques financiers

(a) Risque de crédit

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poor's et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

14. Gestion des risques financiers (suite)

Notation	2021		2020	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	29 442 \$	56,5 %	26 019 \$	51,1 %
AA	11 254	21,6 %	13 012	25,6 %
A	7 749	14,8 %	8 542	16,8 %
BAA	449	0,9 %	456	0,9 %
BBB	3 235	6,2 %	2 840	5,6 %
Total	52 129 \$	100 %	50 869 \$	100 %

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2021, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 130 330 \$ (1 240 665 \$ en 2020) sur la valeur marchande des obligations.

(c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, si un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % (1,5 % en 2020) des primes émises couvertes, soit environ 1,07 milliard de dollars en 2021 (1,02 milliard de dollars en 2020).

15. Rémunération

La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2021	2020
Jetons de présence	125 \$	105 \$
Salaires	805	793
Avantages divers	82	96
	1 012 \$	994 \$

16. Implications potentielles de la COVID-19

Au cours du premier trimestre de 2020, l'épidémie d'origine virale de COVID-19 s'est rapidement transformée en pandémie mondiale. Des mesures d'urgence ont été prises dans le monde entier et continuent d'être prises pour lutter contre la propagation du virus. Notamment, on a imposé des restrictions de voyage, des fermetures d'entreprises et des mesures de distanciation physique. Les gouvernements ont également modifié leurs politiques monétaires et budgétaires pour aider à stabiliser les économies et les marchés des capitaux. À cette heure, nous sommes incapables de prévoir quelles seront les réponses juridiques et réglementaires aux préoccupations touchant la pandémie de COVID-19 et les problèmes qui y sont liés en matière de santé publique, ni comment elles se répercuteront sur notre secteur.

17. Chiffres des exercices précédents

Certains soldes comparatifs de périodes précédentes ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période couverte par ce rapport.

Conseil d'administration 2021-2022

Glenn Gibson

Président du conseil

Président-directeur général

The GTG Group

Alister Campbell

Président et chef de la direction

PACICC

Andrew Cartmell

Président-directeur général

Saskatchewan Government Insurance

Brian Esau

Président-directeur général

Red River Mutual Insurance

Company

Christian Fournier

Vice-président exécutif et leader,

Assurance de dommages

Beneva

Penny Lee

Consultante

David MacNaughton

Président

Palantir Canada

Heather Masterson

Présidente-directrice générale

Travelers Canada

Dave Oakden

Consultant

Lynn Oldfield

Présidente et chef de la direction

Compagnie d'assurance AIG

du Canada

Jason Storah

Chef de la direction

Aviva Canada Inc.

Mark Tullis

Vice-président conseiller à la direction

Intact Corporation Financière

Comités du conseil

Audit et risque

Dave Oakden (président)

Brian Esau

Glenn Gibson

Penny Lee

Heather Masterson

Gouvernance

et ressources humaines

Glenn Gibson (président)

Andrew Cartmell

Christian Fournier

Lynn Oldfield

Jason Storah

Mark Tullis

**Liaison pré-insolvabilité avec les
organismes de réglementation**

Glenn Gibson (président)

Alister Campbell

Penny Lee

David MacNaughton

Dave Oakden

Personnel 2021-2022

Personnel à temps plein

Alister Campbell

Président et chef de la direction

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Ian Campbell

Vice-président, Opérations

Denika Hall

Directrice, Opérations

Employés contractuels et à temps partiel

Randy Bundus

Consultant

Olga Kanj

Associée de recherche

Zhe (Judy) Peng

Associée de recherche

Coordonnées

20, rue Richmond Est, bureau 210
Toronto (Ontario) M5C 2R9
Téléphone : 416-364-8677
www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Chris Carter

Vice-président, pratiques commerciales des institutions financières et des courtiers hypothécaires

Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique

555, rue Hastings Ouest, bureau 2800
C.P. 12116

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6B 4N6

Tél. : 604-653-7495

www.bcfsa.ca

Alberta

Sherri Wilson

Surintendante des assurances

Conseil du Trésor et Finances
Politique et réglementation du secteur financier

Immeuble Terrace

9515 – 107 Street, bureau 402

Edmonton (Alberta) T5K 2C3

Tél. : 780-427-8322

www.alberta.ca/insurance.aspx

Saskatchewan

Roger Sobotkiewicz

Surintendant des assurances

Administration des affaires
financières et des consommateurs

1919, Saskatchewan Drive, bureau 601

Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Tél. : 306-787-6700

www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba

J. Scott Moore

Surintendant des institutions financières

Direction de la réglementation des institutions financières

404, avenue St. Mary, bureau 207

Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Tél. : 204-945-2542

www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html

Ontario

Mark E. White

Directeur générale

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85

Toronto (Ontario) M2N 6L9

Tél. : 416-250-7250

www.fsco.gov.on.ca

Québec

Patrick Déry

Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

Autorité des marchés financiers

2640, boulevard Laurier, 6^e étage

Québec (Québec) G1V 5C1

Tél. : 418-525-0337

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

David McCarron

Surintendant des assurances

Ministère des Finances et Conseil du Trésor Nouvelle-Écosse,

Division des institutions financières

Bureau du surintendant des assurances

C.P. 2271

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8

Tél. : 902-424-7552

www.novascotia.ca

Île-du-Prince-Édouard

Robert Bradley

Surintendant des assurances

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

105, rue Rochford

C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : 902-368-4550

www.princeedwardisland.ca

Nouveau-Brunswick**Angela Mazerolle***Surintendante des assurances*

Commission des services financiers et
des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1E1
Tél. : 886-993-2222
www.fcnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador**Jean Bishop***Surintendante des assurances*

Division de la réglementation des
services financiers
Service TNL
Gouvernement de Terre-Neuve-et-
Labrador
Immeuble Confederation, bloc Ouest
2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-4909
[www.gov.nl.ca/dgsnl/department/
branches/divisions/fsr/](http://www.gov.nl.ca/dgsnl/department/branches/divisions/fsr/)

Territoires du Nord-Ouest**Chervahun Emilien***Contrôleure générale adjointe*

Gestion des services de comptabilité
Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest
Immeuble YK Centre, 3^e étage
4822 – 48th Street, C.P 1320 (YK-3)
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9
Tél. : 867-767-9171
www.fin.gov.nt.ca/fr

Yukon**Bradley Rowett***Surintendant adjoint des assurances*

Ministère des Services aux collectivités
2130, Second Avenue, 3^e étage
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
Télé. : 867-667-3609
www.community.gov.yk.ca/fr

Nunavut**Sean Clark***Surintendant des assurances*

Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C.P. 2260
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1-800-316-3324
www.gov.nu.ca/fr

Organisme fédéral**BSIF****Peter Routledge***Surintendant*

Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7788
www.osfi-bsif.gc.ca

Affiliated FM Insurance Company	Corporation d'Assurances Affiliated FM
AIG Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance AIG du Canada
Alberta Motor Association Insurance Company	Alberta Motor Association Insurance Company
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company	Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allied World Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance de spécialité Allied World
Allstate Insurance Company of Canada	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, compagnie d'assurances Inc.	ALPHA, compagnie d'assurances inc. (L')
American Agricultural Insurance Company	American Agricultural Insurance Company
American Bankers Insurance Company of Florida	American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Road Insurance Company	Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company	Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Arch Itée
Ascentus Insurance Ltd.	Assurances Ascentus Itée (Les)
Aspen Insurance U.K. Ltd.	Compagnie d'assurance Aspen UK
Associated Electric & Gas Insurance Services Ltd.	Services d'assurance associés électricité et gaz
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec (L')
AssurePro Insurance Company Limited	AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Ltd.	Atlantic Insurance Company Ltd.
Aviva General Insurance Company	Aviva Compagnie d'Assurance Générale
Aviva Insurance Company of Canada	Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)
BCAA Insurance Corporation	BCAA Insurance Corporation
(Beneva) Capitale assurances générales inc. (La)	(Beneva) Capitale assurances générales inc. (La)
(Beneva) SSQ, Life Insurance Company Inc.	(Beneva) SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Belair Insurance Company Inc.	Compagnie d'assurance Belair Inc. (La)
Berkley Insurance Company	Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie (La)
CAA Insurance Company (Ontario)	CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Farm Insurance Corporation	Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company	Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'assurance (Le)
Canadian Premier General Insurance Company	Compagnie d'assurances générales Première du Canada (La)
Canassurance, General Insurance Company Inc.	Canassurance, compagnie d'assurances générales inc.
Carleton-Fundy Mutual Insurance Company	Carleton-Fundy Mutual Insurance Company

Certas Direct Insurance Company	Certas direct, compagnie d'assurances
Certas Home and Auto Insurance Company	Certas, compagnie d'assurances habitation et auto
Cherokee Insurance Company	Cherokee Insurance Company
Chubb Insurance Company of Canada	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company	Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company	Coachman Insurance Company
Continental Casualty Company	Compagnie d'assurance Continental Casualty (La)
Co-operators General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)
CorePointe Insurance Company	Compagnie d'Assurance CorePointe (La)
CUMIS General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (La)
Desjardins General Insurance Inc.	Desjardins Assurances Générales Inc.
Dominion of Canada General Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Ecclesiastical Insurance Office PLC	Société des Assurances Ecclésiastiques
Echelon Insurance	Échelon Assurance
Economical Mutual Insurance Company	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
Electric Insurance Company	Compagnie d'assurance Electric
Elite Insurance Company	Compagnie d'Assurances Élite (La)
Employers Insurance Company of Wausau	Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
Esurance Insurance Company of Canada	Esurance du Canada, Compagnie d'Assurance
Everest Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Everest du Canada (La)
Factory Mutual Insurance Company	Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Ltd.	Compagnie D'Assurances FCT Ltée
Federal Insurance Company	Compagnie d'assurances Fédérale
Federated Insurance Company of Canada	Federated, compagnie d'assurances du Canada (La)
Fenchurch General Insurance Company	Fenchurch Compagnie d'Assurance Générale
First North American Insurance Company	Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance (La)
Fortress Insurance Company	Fortress Insurance Company
Four Points Insurance Company Ltd.	Four Points Insurance Company Ltd.
General Reinsurance Corporation	General Reinsurance Corporation
Germania Mutual Insurance Company	Germania Mutual Insurance Company
GMS Insurance Inc.	GMS Insurance Inc.
Gore Mutual Insurance Company	Gore Mutual Insurance Company
Great American Insurance Company	Compagnie d'Assurance Great American
Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)	Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Hartford Fire Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Incendie Hartford (La)
Hudson Insurance Company	Hudson Insurance Company
HDI Global SE Canada Branch	HDI Global SE (succursale canadienne)
HDI Global Speciality SE	HDI Global Assurance Spécialités SE
Heartland Farm Mutual Inc.	Heartland Farm Mutual Inc
Industrial-Alliance Insurance Auto and Home Inc.	Industrielle-Alliance, Assurance auto et habitation inc.
Industrial-Alliance Pacific General Insurance Corporation	Industrielle-Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales
Insurance Company of Prince Edward Island	Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia	Insurance Corporation of British Columbia
Intact Insurance Company	Intact Compagnie d'assurance
Jevco Insurance Company	Compagnie d'Assurances Jevco (La)
Jewelers Mutual Insurance Company, SI	Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle par actions
Liberty Mutual Insurance Company	Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (La)
Lloyd's Underwriters	Les Souscripteurs du Lloyd's
MAX Insurance	MAX Insurance
Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.	Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.
Millennium Insurance Corporation	Millennium Insurance Corporation
Missisquoi Insurance Company (The)	Compagnie d'Assurance Missisquoi (La)
Mitsui Sumitomo Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée
Motors Insurance Corporation	Compagnie d'Assurance Motors (La)
Munich Reinsurance America Inc.	Réassurance Munich Amérique, Inc.
Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)	Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)
Mutuelle d'Église	Mutuelle d'Église
My Mutual Insurance Limited	My Mutual Insurance Limited
National Bank Life Insurance Company	Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
National Liability & Fire Insurance Company	National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)	New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)
Nordic Insurance Company of Canada (The)	Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)
Northbridge General Insurance Corporation	Société d'assurance générale Northbridge
Novex Insurance Company	Novex Compagnie d'assurance
Old Republic Insurance Company of Canada	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')

Omega General Insurance Company	Omega Compagnie d'Assurance générale
Optimum Farm Insurance Inc.	Optimum Assurance Agricole Inc.
Optimum Insurance Company Inc.	Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company	Optimum West Insurance Company
Orion Travel Insurance Company	Compagnie d'Assurance Voyage Orion
PAFCO Insurance Company	PAFCO compagnie d'assurance
Peace Hills General Insurance Company	Peace Hills General Insurance Company
Pembridge Insurance Company	Pembridge, compagnie d'assurance
Personal General Insurance Inc.	Personnelle, assurances générales Inc. (La)
Personal Insurance Company (The)	Personnelle, Compagnie d'Assurances (La)
Perth Insurance Company	Perth, Compagnie d'Assurance
Petline Insurance Company	Compagnie d'assurance Petline
Pilot Insurance Company	Pilot Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Portage La Prairie Mutual Insurance Company (The)
Primum Insurance Company	Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance Company	Prince Edward Island Mutual Insurance Company
Pro-Demnity Insurance Company	Pro-Demnity Insurance Company
Promutuel Réassurance	Promutuel Réassurance
Protective Insurance Company	Protectrice, société d'assurance (La)
Prysm General Insurance Inc.	Prysm assurances générales inc.
Quebec Assurance Company	Compagnie d'Assurance du Québec
RBC Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance RBC du Canada
Red River Mutual Insurance Company	Red River Mutual Insurance Company
Royal & SunAlliance Insurance Company of Canada	Royal & SunAlliance du Canada, société d'assurances
S & Y Insurance Company	S & Y Compagnie d'Assurance
Safety National Casualty Corporation	Safety National Casualty Corporation
Saskatchewan Mutual Insurance Company	Saskatchewan Mutual Insurance Company
SCOR UK Company Limited (Canadian Branch)	SCOR UK Company Limited (succursale canadienne)
Scotia General Insurance Company	Scotia Générale, compagnie d'assurance
Scottish & York Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Security National Insurance Company	Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance
Sentry Insurance, A Mutual Company	Société mutuelle d'assurance Sentry (La)
SGI Canada Insurance Services Ltd.	SGI Canada Insurance Services Ltd.
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.	Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc.
Sonnet Insurance Company	Compagnie d'assurance Sonnet
South Eastern Mutual Insurance Company	South Eastern Mutual Insurance Company

Sovereign General Insurance Company (The)	Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale (La)
Stanley Mutual Insurance Company	Stanley Mutual Insurance Company
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.	Starr Insurance & Reinsurance Ltd.
St. Paul Fire & Marine Insurance Company	Compagnie d'Assurance Saint Paul
TD Direct Insurance Inc.	TD assurance directe inc.
TD General Insurance Company	Compagnie d'Assurances Générales TD
TD Home and Auto Insurance Company	Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Technology Insurance Company Inc.	Société d'assurance Technologie
Temple Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance Temple (La)
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Company Ltd.	Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Tokio Marine Canada Ltd.	Tokio Maritime Canada Ltée
Traders General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Traders Générale
Trafalgar Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Trans Global Insurance Company	Compagnie d'assurances Trans Globale
Travelers Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (La)
Trisura Guarantee Insurance Company	Compagnie d'assurance Trisura Garantie
Triton Insurance Company	Compagnie d'assurance Triton
TTC Insurance Company Limited	TTC Insurance Company Limited
Unica Insurance Inc.	Unica assurances inc.
Unifund Assurance Company	Unifund, Compagnie d'Assurance
Unique General Insurance Inc. (L')	Unique Assurances Générales Inc. (L')
United General Insurance Corporation	United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company	United States Liability Insurance Company
Verasure Insurance Company	Compagnie d'assurance Verasure
Waterloo Insurance Company	Waterloo, Compagnie d'Assurance
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (La)
Western Assurance Company	Western Assurance Company
Westland Insurance Company Limited	Westland Insurance Company Limited
Westport Insurance Corporation	Société d'assurance Westport
Wynward Insurance Group	Wynward Insurance Group
XL Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance XL Spécialité
Zenith Insurance Company	Compagnie d'Assurance Zénith
Zurich Insurance Company	Zurich Compagnie d'Assurances SA